

Toulouse, le 15 juillet 2016

Monsieur le Maire de la commune de TOULOUSE,
Hôtel de Ville – Place du Capitole,
31000 TOULOUSE.

Lettre de mise en demeure,
À l'attention de Monsieur Emile-Victor PROUDHON,
Le Quartier du Foot,
34 place Rouaix,
31000 TOULOUSE.

Cher Monsieur,

Suite à la constatation par les agents de la police municipale de la commune de Toulouse de l'installation d'une plateforme constituée de planches en bois agglomérés dans un platane se situant en face de votre établissement « Le Quartier du foot », j'ai trouvé urgent de vous adresser la présente mise en demeure de faire cesser au plus vite cette situation.

Tout d'abord votre installation et votre comportement inappropriés - qualifié par les habitants du quartier des Carmes « d'agité » et de « peu sécurisant » - dans le climat de tensions dont souffre notre pays ces derniers temps portent gravement atteinte au bon ordre et à la tranquillité publique dont je suis le garant au titre de mes pouvoirs de police prévus aux articles L.2212-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales.

Par ailleurs conformément aux articles L.2122-1 et suivants du Code général de la propriété des personnes publiques, je suis obligé de vous préciser que l'arbre dans lequel vous avez installé votre plateforme constitue une dépendance du domaine public et ne saurait faire l'objet d'aucune occupation privative sans une autorisation expresse de la part de l'Administration.

Aussi je vous invite, Monsieur, à rapidement mettre un terme à cette regrettable situation, faute de quoi je me verrais obligé de prendre des dispositions plus contraignantes à votre égard.

Veillez recevoir, Monsieur, mes sincères salutations.

Le Maire :
PAUL MOUDENCHTI

